

prunté à la mythologie et mettait en scène Diane, des nymphes, des satyres et l'amour avec son carquois et ses flèches, à part un peu trop roccoco; et quand à la musique on peut justement reprocher à M. Derobert d'avoir renoncé à son genre de musique mélodieuse pour aborder la symphonie. Evidemment, il y a de belles qualités de style et d'orchestration, mais ce n'est point là la musique qui convient à un ballet.

SÉNAT

Présidence de M. D'AUDIFFRET-PASQUIER.
Séance du 16 juin.
La séance est ouverte à 2 h.
Le président annonce la mort de M. Bernard-Dutheil, législateur.
M. de Cissé s'excuse de ne pas assister à la séance pour cause de maladie.
Le Sénat procède à l'élection d'un sénateur favorablement en remplacement de M. Ricard.
M. Buffet est élu sénateur par 144 voix contre 141 données à M. Renouard sur 288 votants.
Il y a un bulletin blanc.
Lors de la proclamation du scrutin, un coup de sifflet se fait entendre, et le président fait évacuer les tribunes publiques.
Le Sénat s'ajourne à mercredi.
La séance est levée à 5 h.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du vendredi 16 juin.
Président : M. Jules Grévy.
La séance est ouverte à 2 h. 1/2.
Après l'adoption du procès-verbal, M. Cochery dépose le rapport sur le budget.
La chambre reprend la discussion du règlement.
M. Leblond développe une proposition sur l'article 138 portant que, lorsque le Sénat aura repoussé une proposition adoptée par la Chambre, cette dernière Assemblée nommera une commission chargée de s'entendre avec la commission analogue du Sénat afin d'arriver à s'entendre.
L'ensemble du règlement est adopté.
Sur la proposition de M. le président, la Chambre décide qu'elle consacrerait le mercredi aux travaux des commissions.
M. Bamberg rapporte l'élection de M. Bartholi et conclut à la validation.
M. Cazeaux combat cette conclusion en déclarant que la candidature de M. Bartholi a été une candidature officielle.
M. de Choiseul appuie la validation et rapproche aux bouapartistes de parler de candidature officielle quand il s'agit de la Corse, ce système pendant vingt ans contre les républicains.
Après une réplique de M. Cazeaux, M. Bamberg maintient ses conclusions du rapport, qui sont adoptées par 245 voix contre 172.
M. de Marcère dépose un projet de loi autorisant la ville de Paris à contracter un emprunt de 120 millions de francs.
La Chambre décide ensuite qu'elle discutera, lundi, l'élection de M. d'Ayguévives.
La discussion est renvoyée à demain.
La séance est levée à 5 h. 1/2.

BULLETIN ÉCONOMIQUE

LES FOULEUSES. — Depuis l'apparition des machines à fouler cylindriques, bien des perfectionnements ont été apportés à cet outillage.
La première foulieuse est de l'invention de M. John Dyer, de Trowbridge, pour laquelle il prit une patente en 1833; elle présentait l'axe d'inclinaison qu'elle se fait résider sans emploi, et les inventeurs français ont la perfectionnée, et on avait fait une machine toute nouvelle par les changements qu'ils y ont apportés; dans la machine Dyer, le foulage se trouve fait sur la largeur au moyen d'un véritable lamination, opéré par les pressions combinées de la rotation des organes tournants, et sur la longueur par un frottement par roulement qu'il éprouve entre des rouleaux verticaux.
Le premier perfectionnement a été apporté par Benoît de Montpellier, breveté de 1839; dans la machine Dyer, l'axe d'inclinaison se trouve par roulement qu'il opère; dans celle de Benoît, il y a une double action, celle du lamination et celle de la rotation.
La foulieuse Wallery et Delarocque, brevetée en 1840, est une modification bien comprise du système Dyer; elle en diffère en ce sens que l'écartement entre les gorges varie avec le changement de poids et de pression; on plus l'adjonction de jantes cannelées longitudinalement permet d'obtenir un foulage meilleur et plus prompt.
Enfin, MM. Colette, Malou, Houget et Teston, Martin, Desplas et autres ont contribué pour une part plus ou moins grande à rendre la foulieuse plus parfaite.
Une maison de Sedan qui travaille spécialement pour l'industrie lainière et dont les foulieuses étaient et de plus longtemps munies d'un compteur automatique, qui servait à mesurer le tissu sans qu'il soit besoin de la sortir de la machine, ce qui évite le temps perdu, le refroidissement de la pièce et le danger de laisser entrer dans l'appareil des ordures pouvait donner de graves avaries. MM. Leclercq et Damour ont eu l'idée de faire un effet de prendre un brevet pour deux perfectionnements apportés aux foulieuses.
Le premier consiste en un appareil placé à l'intérieur du conducteur du tissu et dont la fonction est d'empêcher la formation des nœuds qui peuvent se produire pendant le cours du foulage; on sait que les nœuds généraux, surtout dans les tissus légers, sont la cause de la rupture de la pièce.
Le deuxième perfectionnement est un débravage automatique tenant à une seule poignée, qui permet au moindres mouvements de la lunette d'entraîner instantanément la machine.
Une foulieuse perfectionnée dans une tondeuse à deux cylindres de la construction de M. L. Héro et Demusse est ainsi exposée à Reims nous aurons l'occasion de revenir sur ces machines.

Roubaix-Tourcoing ET LE NORD DE LA FRANCE

On nous communique la lettre suivante, qui vient d'être adressée à M. le Président de la Chambre de Commerce de Roubaix :
Monsieur le Président,
Je vous prie de soumettre la question suivante à la prochaine réunion de la Chambre.
Un fabricant, qui a un tissage mécanique, a-t-il le droit de mettre dans son règlement l'article suivant :
« Les ouvriers sont prévenus qu'on ne paye qu'une fois par semaine, le samedi seulement, quand même l'engagement de l'ouvrier finirait un autre jour. »
Voici pourquoi je fais cette demande.
Depuis près de vingt ans, je ne paie que le samedi et selon l'article précédent.
C'est un usage reconnu par tous les ouvriers.
Ces Messieurs des Prud'hommes viennent d'en juger autrement, en disant qu'un ouvrier avait toujours le droit d'exiger le paiement de son travail le jour de son départ (1) et quoique cet ouvrier, le nommé Emile Buzé, eût déclaré qu'il avait connaissance des usages de l'atelier, j'ai été condamné à payer de suite à l'ouvrier tout son compte, plus les journées qu'il avait perdues en me poursuivant devant le Conseil.
Ces Messieurs sont en contradiction avec eux-mêmes, puisque, quand on leur demande un règlement d'atelier, ils refusent d'en donner, en disant que chaque fabricant a son règlement particulier et que les usages font loi.
Recevez etc.

RICHARD DESROUSSEAUX.
(1) J'ai demandé à prouver que c'était impossible; on a refusé de m'entendre.
Deux pétitions en faveur de la liberté de l'enseignement ont été déposées, hier, au Sénat par M. Mailliet. Ces pétitions émanent des habitants de Mecquignies, de Bavi, de Louvignies et d'Audignies (Nord).
L'assemblée générale des actionnaires du Chemin de fer du Nord-Est a eu lieu, hier, à Paris. Elle a approuvé les comptes de l'exercice 1875 et réélu MM. Vulfran-Mollet, Cucheval-Clarigny et Walerand, administrateurs sortants et MM. Brabant et Vandevin, commissaires.
M. Valin, vicaire à Quesnoy-sur-Deulle, est nommé curé de Grand-Fayt.
M. Gilleron, vicaire de Villers-Outréaux, est nommé curé de Solreine.
M. Dudoignon, vicaire à Wignehies, est transféré à Roubaix; Sainte-Elisabeth.
M. Boulogne, vicaire à Wambrechies, est transféré à Cyoising.

Nous apprenons que les officiers de la 1^{re} brigade territoriale en résidence de Lille se sont définitivement constitués en société de tir, mercredi dernier, après plusieurs réunions préparatoires.
Il y aura tir toutes les quinzaines. MM. les officiers devront se présenter en uniforme.
Une petite dame de la rue de l'Hommelet Ida G. se trouvant au domicile de V. tisserand, demeurant rue de la Fosse-aux-Chênes, aperçut dans un meuble une pièce de cent sous. Une des for les pensées d'Ida, c'est que l'argent n'a pas de maître; elle changea donc la pièce de place, et du meuble la mit dans sa poche.
Mais la police n'est pas du même avis que notre petite dame. Aussi est-elle venue lui demander compte de son acte.

Un propriétaire de la rue Jacquart en faisant hier l'inspection de son immeuble vit une brèche au toit; de larges plaques de zinc en avait été arrachées.
Les auteurs de ce fait n'ont pas tardé à être découverts. Ce sont deux gamins les jeunes Jean et Joseph D... demeurant avec leurs parents dans la dite maison.
Nos jeunes gens ont été arrêtés. Ils sont âgés de 12 ans chacun.

La Compagnie du chemin de fer du Nord a l'honneur d'informer le public qu'elle reprendra, à dater du 25 juin courant, la série des trains de plaisir vers les ports de Dunkerque, Calais et Boulogne, au départ de Tourcoing, Roubaix, Croix-Wasquehal, Lille, Armentières, Bailleul, Hazebrouck, Douai, Carvin et Seclin.
Le premier train sera dirigé, le 25 juin, sur Dunkerque, jour de la fête communale de cette ville.
Des affiches spéciales feront connaître les prix du voyage aller et retour.
Le dimanche 25 juin, un train de plaisir sur Dunkerque sera également au départ d'Arras, Lens, Bully-Grenay, Neux, Béthune et Lillers.
Le 21 juin, anniversaire du couronnement de Notre-Dame de la Treille et 30^e anniversaire du couronnement de Sa Sainteté le Pape Pie IX, Mgr l'évêque de Saint-Denis fera la bénédiction solennelle de six cloches à la basilique de N.-D. de la Treille et de Saint-Pierre

à Lille. — La cérémonie aura lieu à 4 heures.

Dimanche 18 courant aura lieu à sept heures du matin, au Champ-de-Mars de Lille, le départ du Café de l'Europe, la grande course au trot qui a été annoncée. Voici les coureurs inscrits à ce jour :
Lydie, à M. R., de Roubaix. — Brigand, à M. G., de N. uville. — Rigolo, à M. T., de Roubaix. — Gabriel, à M. D., de Canteleu. — Boston, à M. L. de La Bassée.

Un individu expulsé de France a été arrêté dimanche dernier à Lille. On a trouvé sur lui une lettre adressée par Rochefort à un député de l'Aude.

Le 10, vers huit heures du soir, M. Monnier, agent d'affaires à Valenciennes, a été trouvé pendu dans son grenier, rue Védrière, 29.

Un employé de la mairie de Douai vient d'être en état d'arrestation pour vols commis au préjudice de l'appareil communal chargé du service des paiements et des encaissements. D'après les renseignements que nous avons recueillis, l'appareil s'apercevait depuis longtemps déjà, que des sommes lui étaient dérobées; mais il n'avait pu jusqu'ici mettre la main sur le coupable.

Une somme de 600 francs lui a été soustraite, ces jours derniers, dans des circonstances telles que le doute n'était plus permis. Il fit sa déclaration, précisa les faits et l'employé fut mis en état d'arrestation. Gardé à vue par un agent de police pendant la nuit de mercredi au jeudi, ce jeune homme a trompé la surveillance de son gardien et est parvenu à s'échapper.
On ignore jusqu'ici, où il s'est réfugié. Il n'est pas possible de faire connaître, dès à présent, l'importance des sommes dérobées à l'appareil; mais il s'opéraient depuis un certain temps, se chiffrent par une somme assez élevée.

M. Chapey, contrôleur à Dunkerque, est nommé commis principal de 1^{re} classe à Marchiennes.
TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE. Audience du 16 juin.
Le tribunal inflige une verte leçon à deux employés de la gare de Lille qui, abusant de leur droit de circulation à l'intérieur des bâtiments et sur les quais de transbordement, se sont permis de fouler la main dans un panier de poissons et d'en retirer quelques soles. Pris en flagrant délit, ils avouèrent leur faute et marquèrent le plus profond repentir. Les deux prévenus, Auguste Collignies, et Ferdinand Cattaert, sont condamnés chacun en 3 mois de prison.
— Joséphine Dyseere, bobineuse à Wervicq, et sa sœur Emilie, comparaisent, la première, sous prévention d'un 1^{er} vol commis au préjudice de la dam Verstraete, la seconde pour avoir accueilli à coups de sabot la plaignante qui venait réclamer son bien.
1 mois de prison à la première, 8 jours à la seconde.
— Adèle P..., de mœurs douteuses, habitant une maison à plusieurs issues, sise dans la rue St-Augustin, narguait la police depuis plusieurs années en tenant un débit de boisson clandestin qui servait également de lieu de rendez-vous aux personnes de sexe différent. Il fut établi une souricière autour de sa maison, et elle fut bientôt prise en flagrant délit. Le tribunal lui inflige 2 mois de prison.
Catherine Duchâteau, journalière à Saint-Guain-en-Weppes, est prévenue d'avoir volé une robe de prix au préjudice de Mile C. B., rentière au dit lieu. Elle nie énergiquement et prétend avoir reçu la robe en cadeau.
4 mois de prison.

On nous écrit :
« Le 26 mai, jour de l'Ascension, la commune de Wahagnies a vu l'une de ses fêtes religieuses qui laissent, dans la mémoire de toute une population un souvenir ineffaçable : Nous voulons parler de la bénédiction de la nouvelle Eglise.
Pour donner plus d'éclat à la solennité, le curé de la paroisse, M. l'abbé Dupire, enfant de Watrelos, avait fait appel au cercle de St-Joseph de son village natal. La société chorale et la fanfare de St-Joseph se sont rendues avec bonheur à cette invitation.
Nous pouvons dire que nous avons rarement été témoins d'une fête aussi belle et aussi pleine de douces émotions. D'abord M. le doyen de Mons-sous-Péville, qui présidait la cérémonie, a béni le nouveau temple, petit mais élégant édifice en style roman. Puis immédiatement s'organisa une magnifique procession; le Saint-Sacrement, qui reposait dans une chapelle provisoire, fut transporté, comme en triomphe, à la nouvelle Eglise. Les habitants du village avaient réalisé de zèle; le chemin parcouru par le cortège d'honneur était splendidement décoré de guirlandes et de feuillages. Ce fut avec accompagnement d'illuminations que la société chorale alterna des airs joyeux de la fanfare que le Dieu, qui daigne habiter nos tabernacles, alla prendre possession de la belle demeure que la paroisse de Wahagnies lui a fait élever.
Une foule nombreuse assistait à la grand-messe et aux vêpres. Nous ne saurions dire combien nous fûmes émus par le recueilliement de l'assemblée; combien nous fûmes pieusement touchés par les chants que la société chorale de St-Joseph exécuta avec une telle pureté. Vraiment les fêtes de la Religion ont le pouvoir de produire les émotions que nous avons ressenties, d'élever les cœurs vers les régions pures et célestes. Sursum Corda! Une fois de plus nous nous sommes convaincus que nous sommes ceux qui travaillent à l'avancement de la religion, ce travail divin. Avec quel plus

puissant instrument, ces habits, empruntés à des bonheurs, ont-ils été, par ces paroles et des basses passions de l'homme.
« Le spectacle, qui vient de se faire donner, est une solennelle protestation à l'encontre de l'œuvre de l'impérialisme. Le monument élevé, au concours des arts, dans le village de Wahagnies, pour la fête de l'Ascension, est l'œuvre de la foi comme le plus précieux et le plus indispensable de tous les biens. »
« La fête a été digne d'une fosse remplie d'eau, dans le hameau de Canteleu, près de Valenciennes, le cadavre de la femme Vexten, femme âgée de 54 ans. Cette femme était allée dans cette prairie pour boire à ses vaches qui se trouvaient dans cette prairie et un croc de fer tombé dans cette fosse et y puisant de l'eau.
« Un enfant de Bethencourt, le fils d'Henri, messager, s'amusa à faire naviguer à la surface de l'abreuvoir quelques débris de papier. Tout à coup, voulant en ramasser un, il perdit l'équilibre et disparut au fond du gouffre. Par bonheur, l'accident arriva au moment où il n'y avait plus de monde, et le corps fut ramené à la surface par un brave marchand, nommé Lasse Canonne, qui, sans hésiter courut se jeter à l'eau et ramena à la rive, sur le bord l'enfant qui fut guéri pour quelques minutes de malaise. L'abreuvoir avait en cet endroit deux mètres d'eau.
« La plupart des villages du Cambrésis possèdent des puits extrêmement dangereux. Leur ouverture pratiquée à fleur de terre est à peine garantie à droite et à gauche par quelques briques en maçonnerie. En face il n'existe point de fermeture, ou s'il en existe une, le danger est toujours le même pour celui qui puise de l'eau ou la remonte. C'est dans un de ces puits, à la commune de Famigny, le nommé Legros, Léon, âgé de 32 ans, a eu la mort lundi dernier. On suppose qu'en retirant le seau il aurait perdu l'équilibre et aurait été précipité dans le puits, où on l'a retrouvé quelques minutes après l'accident.
« Le steamer Gabrielle de Dunkerque, capitaine Vandort, allant du Havre à Swansea par le canal de Calcutta, a été saisi par le cutter Egret, de Cork. L'équipage, composé de 22 hommes, a été saisi et rapatrié par Le Petrel. Il a été débarqué à Calais dans la journée d'hier.

ÉTAT-CIVIL DE ROUBAIX.
Déclarations de naissances du 16 juin.
Julienne Vanlaecke, rue Bernard cour Demare 15. — Angèle Desmadryl, rue Descaresne. — Mathilde Follot, rue de Lannoy 65. — Emmanuel Dubocq, rue de 7 ponts cour Masure 21. — Henri Vanmeenen, rue de la Paix, cour Constant 12. — Léonie Henno, rue de la Campagne 89. — André Labourgeois, rue de Blanchemalle 81. — Marie Bougeois, rue de Lannoy 184.
Déclarations de décès du 16 juin.
Emmanuel Van Hoesel, 78 ans, journalier, au Tilleul. — Julien Capelle, 1 an, rue de la Perche 21. — Adolphe De Wyndt, 6 mois, rue de la Gaité cour Demont 1. — Emilie Paris, 20 ans, mécanicienne, rue Bernard cour Cornille 3. — Maurice, présenté sans vie, rue d'Italie. — Ferdinand Ployette, 50 ans, employé de commerce, rue de Lille 79.

CONVOIS FUNÉBRES ET OBITS
Les amis et connaissances de la famille HAZEBROUCQ-DELECLUSE, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur ALPHONSE-CRISTOPHE HAZEBROUCQ, décédé à Roubaix, le 17 juin 1876, à l'âge de 24 ans, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister à la messe de convoi qui sera célébrée le dimanche 18 juin 1876, à 8 heures, et au convoi et aux obsèques qui auront lieu le lundi 19 juin 1876, à 9 heures, au cimetière de la Madeleine. Les vigiles seront chantées le dimanche 18, à 6 heures. L'assemblée à la maison mortuaire, rue Saint-Pierre, à Roubaix.
Les amis et connaissances de la famille PLOYETTE, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur FERDINAND PLOYETTE, décédé à Roubaix, le 17 juin 1876, dans sa 51^e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister au convoi et aux obsèques qui auront lieu le dimanche 18 juin 1876, à 3 heures 1/2, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Lille 11831.
Un obit solennel du mois sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le lundi 19 juin 1876, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Dame JULIE SCHALOIGNE, épouse de Monsieur Louis DECOCK, née à Bruges et décédée à Roubaix, le 2 mai 1876, à l'âge de 74 ans. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.
Un obit solennel anniversaire sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le lundi 19 juin 1876, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Dame STÉPHANIE SEGARD, épouse de Monsieur DELOCOURT, décédée subitement à Roubaix, le 3 juin 1876, dans sa 51^e année. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de vouloir bien considérer le présent avis comme en tenant lieu.

LETTRES MORTUAIRES ET OBITS. — Impression Alfred Robouet. — Avis gratuit dans les deux éditions du Journal de Roubaix, dans la Gazette de Tourcoing (journal quotidien) et dans la Voix Francoise, de Lille.
Comité agricole. Extrait du procès-verbal de la séance du 7 juin 1876.
Présidence de M. BAUCARNE-LEROUX.
CONCOURS RÉGIONAL D'ARRAS.
M. Baucarne rend compte dans les termes suivants de la mission qu'il a eu l'honneur de représenter le Comité à la réunion du Concours régional d'Arras.
Messieurs,
Vous m'avez fait l'honneur de me nommer votre délégué pour assister à la conférence qui a eu lieu au Concours régional d'Arras, le vendredi 2 mai dernier. Je me suis rendu à votre invitation et je viens vous rendre compte de la mission que vous m'avez confiée.
La réunion présidée par M. Boitel, inspecteur général du Concours, a eu lieu dans la salle des concerts, à Arras. Plus de quatre-vingts membres assistaient à cette séance. M. le Président a témoigné la satisfaction qu'il éprouvait pour le magnifique Concours d'Arras, qui a dépassé ses espérances. Le nombre des exposants, les nombreux machines et instruments aratoires plus perfectionnés, les beaux et nombreux bétail, la variété des produits. L'ensemble du Concours enfin, a été très remarquable et admiré de tous ceux qui l'ont vu.
M. l'inspecteur général a ensuite demandé à la réunion s'il n'y avait pas d'observations nouvelles à faire pour ce qui concerne le pro-

gramme à établir pour le Concours de 1877. Pour la partie des animaux, il n'avait reçu aucune réclamation nouvelle; que les primes relativement plus élevées accordées aux animaux mâles, semblaient avoir répondu aux désirs qui s'étaient manifestés à cet égard, que les machines de l'exposition de 1876, et les machines de l'année précédente, avaient été jugées satisfaisantes.
Une discussion est ensuite engagée sur le point de savoir s'il y a lieu de maintenir les récompenses destinées aux petites battues à manège pour la culture. Plusieurs membres ont fait observer à la réunion, que ces machines sont toujours très-nombreuses aux Concours; beaucoup recherchées, que d'ailleurs elles se perfectionnent et se simplifient de plus en plus; qu'on les obtient à des prix modérés, et que malgré les facilités que l'on trouve dans les machines locomobiles, il y avait lieu d'encourager cette partie du programme et de maintenir les primes établies.
Quelques membres appellent ensuite l'attention de l'assemblée sur l'importance des semoirs à engrais, et des services qu'ils rendent à l'agriculture; qu'il serait désirable de voir introduire quelques innovations utiles pour faciliter l'épandement des engrais en ligne; qu'il existe encore jusqu'ici certaines difficultés à vaincre, car lorsque le temps est humide, ces instruments ne fonctionnent pas avec peine et le travail dans ces conditions est impossible. On insiste d'autant plus sur ce point, qu'avec l'emploi de plus en plus nombreux des engrais chimiques, les ouvriers éprouvent une certaine répugnance à exécuter ce travail souvent incommode, et ne se prêtent que difficilement à ces opérations.
La réunion est d'avis qu'il y a lieu d'encourager cette partie du programme par des primes plus importantes.
Quelques observations ont été présentées au sujet du Concours hippique; tout en rendant hommage à cette magnifique Exposition des chevaux; où les nombreux étalons faisaient l'admiration de tous les connaisseurs plusieurs membres ont émis des vœux en faveur des chevaux de gros trait et trait léger comme étant plus particulièrement employés aux travaux de l'agriculture; que l'on devait par cela même leur accorder nos préférences dans les Concours régionaux en leur accordant des primes plus élevées. On les chevaux de gros trait trouvaient d'ailleurs leurs récompenses dans des Concours spéciaux. Il a répondu à ces observations que sans méconnaître la prépondérance des chevaux de trait pour l'usage de l'agriculture, il fallait aussi tenir grand compte des chevaux de chevaux de luxe, lesquels devaient également des bénéfices plus importants; qu'il y aurait sinos danger, du moins imprudence d'écarter de nos Concours ces chevaux de demi-sang fort admirés et recherchés.
Après ces observations il a été décidé qu'aucun changement ne serait apporté pour le moment dans cette partie du programme.
Une discussion très-vive s'est ensuite engagée pour fixer le lieu du Concours régional en 1877.

Les uns voulaient le maintenir à Beauvais, comme précédemment, les autres désiraient qu'il fut porté à Compiègne. L'assemblée a décidé à une grande majorité que le Concours de 1877 aurait lieu dans cette dernière ville.
Voilà, Messieurs, l'exposé très-succinct de la conférence qui a eu lieu à Arras et pour laquelle vous m'avez donné mission d'y assister.
(A suivre.)

CORRESPONDANCE
Les articles qui suivent, n'engagent ni l'opinion, ni la responsabilité du journal.
La Rue de la Gare.
Roubaix, le 16 juin 1876.
A Monsieur le Rédacteur du Journal de Roubaix.
Monsieur le Rédacteur,
Permettez-moi quelques mots en réponse à votre note du 9 courant :
Le projet venant directement de la Gare actuelle à la Grand-Place, présente, comme vous le dites, quelques défauts; c'est vrai, mais il a aussi ses avantages :
1^o Aucun dérangement pour la Compagnie du chemin de fer, puisqu'il part du centre entre les magasins de la douane et de la grande-vitesse; donc aucune indemnité à la Compagnie qui n'a rien de déplacement à opérer.
2^o Deux larges pans coupés pour l'entrée de la rue qui permettront un accès facile à la Gare et feront en même temps disparaître ces quelques petites maisons qui ont à peine 2 mètres 30 sous plafond.
Je sais bien que j'enlève une bonne partie de la rue du Chemin de Fer jusqu'à la rue des Champs, mais on ne peut pas ouvrir la rue de la Gare sans beaucoup démolir.
A partir de la rue Saint-Etienne, il reste un triangle de rue et terrain jusqu'à la rue des Champs. La ville fera mettre un grillage et des arbustes sur ce terrain, qui dégageront d'autant la rue de notre joli square, qui sera bien malheureux de supprimer, d'autant plus malheureux que les constructions à élever par les projets passant dans ce square, nécessiteraient pour l'établissement des caves, puits et aqueducs, des fouilles d'au moins 3 mètres 30 de profondeur, fouilles qui présenteraient au public des ossements qu'il ne convient pas de déplacer.
La rue du square serait élargie et aurait son centre sur le jet d'eau.
Depuis la rue du Square jusqu'à la Place j'ne fais que passer sur les fond de 4^e terrains qui sont plus ou moins bâtis. Arrivé à la Grand-Place, et pour quelle soit régulière, j'établis un dégauchement qui transforme la Place en un rectangle parfait et en même temps je dégage l'Eglise Saint-Martin.

Vous voyez, Monsieur le Rédacteur, que ce plan pré-éte aussi, bien des avantages.
Recevez, Monsieur, mes sincères salutations.
Un lecteur.

Belgique.
A propos des élections d'Anvers, voici un mot qui vaut celui du citoyen d'Athènes, à Athènes :
« Une bande de gueux chantaient de toutes parts : En bas Malou ! Il faut le pendre la corde au cou !
Quelqu'un ayant demandé à l'un d'eux : qu'est-ce que ce pauvre Malou ou va fait ? le chanteur répondit :
« Et là tout; je n'en connais ni c'est-là ni l'autre ! »
Par arrêté royal du 13 juin 1876, la décoration civile (voir le premier élan), instituée par arrêté du 21 juillet 1867, est décernée, savoir :

A la dame Julie Lois (Sœur Angélique), supérieure des Sœurs hospitalières attachées à l'hôpital d'Arras.
A la dame Françoise Velghe (Sœur Marie-Anne), hospitalière attachée au même hôpital.
A la dame Rosalie Leclercq (Sœur Gœlle), hospitalière attachée au même hôpital 1819.

On écrit de Gand :
« Hier, un événement remarquable a eu lieu tout un quartier de notre ville. On a nommé Charles Desvillers, âgé de 28 ans, habitant la rue du Repentir, ayant séparé de la femme depuis environ six mois. Ce matin vers six heures, il attendit celle-ci dans le vestibule de son domicile, l'accusa en paroles et lui demanda de l'accompagner chez le Procureur du Roi pour faire prononcer le divorce entre eux par ce magistrat.
La femme refusa, et voulut passer son chemin en déclarant à son mari qu'elle ne voulait plus avoir rien de commun avec lui. Mais tout à coup le misérable saisit un tranchet de cordonnier qu'il avait dissimulé sous ses vêtements et se précipita sur sa femme il la frappa coup sur coup de son arme. La malheureuse reçut des blessures à la tête, à la nuque, au sein et au bas ventre. Cette dernière blessure est mortelle.
Le coupable a été immédiatement arrêté et écroué à la disposition de l'autorité judiciaire.

UN TRAISTE ASSASSINAT. — On dit que Madi-vidu arrêté à Grand-Bigard comme auteur présumé du double assassinat est en vue. — Un dépendant de la justice instruisant les assassinats d'autres membres de la famille. L'instruction à Molenbeek est confiée à M. Corre, commissaire de police, et à son adjoint, M. Mis-art, qui a été un des premiers sur les lieux du crime.
Faits Divers
UN CURÉ ASSASSINÉ. — Le téré de Saint-Chely (Aveyron) avait une charmante nièce, à l'éducation de laquelle il consacrait ses loisirs et dont il espérait faire quelque jour une bonne et honnête fermière.
Tout d'un coup, un jeune homme, un charpentier, du nom de Cadillac, qui venait d'être libéré du service militaire après la bataille d'Orléans, se présenta au presbytère et demanda au curé de lui accorder la faculté de renouer des relations avec sa nièce, avec laquelle, disait-il, il avait échangé des projets de mariage, quatre ou cinq années auparavant, au village de la Cavalerie, près Millau, d'où ils étaient tous deux originaires.
Stupéfaction du curé ! Stupéfaction plus grande encore de la jeune fille, qui n'a jamais vu ou prétend n'avoir jamais vu ce homme.
Cadillac est éconduit tant bien que mal; mais ce premier échec ne le rebute point et il se met à faire le siège du presbytère d'où le curé ne peut plus sortir sans rencontrer cet éternel prétendant, qui fait appel à sa bonté, à sa charité, à tous ses sentiments chrétiens, et finit par toucher le cœur de ce brave homme.

Il consent à entrer dans la pièce des projets et des déclarations de Cadillac; mais celle-ci soutient que ces déclarations sont fausses et que jamais elle n'est rencontrée avec cet individu.
Le curé, croyant qu'il est le jouet d'une mystification, signifie à Cadillac de s'éloigner de sa demeure; mais celui-ci continue à demeurer aux aguets près des abords, et les prières n'ayant pas réussi, il imagine d'employer les menaces.
Le curé de Saint-Chely y perdait son latin, quand un jour il reçut de Cadillac une dernière sommation avec menace de mort.
Il n'en tint aucun compte; mais le 2 février, au moment où il allait de son presbytère à son jardin Cadillac qui épiait tous ces mouvements de derrière la fenêtre de sa chambre, saisit son fusil, monte sur son lit, passe son arme par une lucarne dont il avait enlèté la vitre depuis quelques jours, et fit feu sur lui à une distance de 15 à 16 pas.
La balle frappe M. Puech dans le dos, traverse le cœur et ressort par le devant de la poitrine; le curé s'affaissa en disant : « Je suis mort », et fit expire.
Cadillac après avoir caché son arme, se rendit à la gendarmerie en évitant de passer par les rues, où la foule s'amas-sait.
Il déclara d'abord qu'il a été poussé au crime par l'égarément de son amour, et par les entraves que le curé mettait aux manifestations de la vive affection que la jeune fille et lui avaient conçue l'un pour l'autre; mais à l'audience, tout en maintenant ces dires, il divaga, feint ou réellement montre une sorte d'aberration, et soutient que les sociétés secrètes sont causes de tout cela.
Les témoins viennent en outre déposer sur des actes bizarres qu'ils ont vu commettre à l'accusé, et qui semblent indiquer qu'il ne jouit pas toujours de la plénitude de son esprit.
Ces indications quoique vagues, engagant le défenseur de Cadillac à demander la remise de l'affaire à une prochaine session, afin que, dans l'interval, l'accusé soit examiné par les hommes de l'art qui apprécieront s'il est